



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	

## *Membres absents :*

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Gilles TRAHARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Dotation de solidarité communautaire pour 2010**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. « l'établissement public de coopération intercommunale (...) peut instituer au bénéfice de ses membres (...) une dotation de solidarité communautaire, dont le principe et les critères de répartition sont fixés par le conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers. Le montant de cette dotation est fixé librement par le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale. Elle est répartie en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par commune, les autres critères étant fixés librement par le conseil. »

Dans ce cadre, le Conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire, qui est divisée en deux parts :  
 - une part forfaitaire, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente  
 - une part péréquée, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie selon les critères suivants : population à 25% /logement social à 50% /potentiel fiscal à 25%.

Pour 2010, il est proposé une stabilité de l'enveloppe de DSC par rapport à 2009, soit un montant global de 13 401 616 euros.

Concernant la répartition par commune, la DSC 2010 serait composée uniquement de la part forfaitaire, afin de garantir à chaque commune une stabilité de sa dotation par rapport à 2009.

Le versement de ces sommes aurait lieu mensuellement, par douzièmes, à compter de janvier 2010.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,  
 APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
 DÉCIDE :**

- **d'approuver** les critères énoncés ci-dessus
- **de fixer** la répartition pour 2010 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

	Part forfaitaire	DSC totale 2010
AHUY	90 004	90 004
BRESSEY SUR TILLE	7 081	7 081
BRETENIERE	8 344	8 344
CHENOVE	958 257	958 257
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174	1 192 174
CRIMOLOIS	2 637	2 637
DAIX	159 450	159 450
DIJON	7 322 892	7 322 892
FENAY	3 188	3 188
FONTAINE-LES-DIJON	253 623	253 623
HAUTEVILLE LES DIJON	9 672	9 672
LONGVIC	1 010 989	1 010 989
MAGNY SUR TILLE	4 089	4 089
MARSANNAY-LA-COTE	212 270	212 270
NEUILLY-LES-DIJON	93 821	93 821
OGES	110 411	110 411
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212	69 212
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594	92 594
QUETIGNY	884 532	884 532
SAINT-APOLLINAIRE	430 607	430 607
SENNECEY-LES-DIJON	91 553	91 553
TALANT	394 216	394 216
<b>Total</b>	<b>13 401 616</b>	<b>13 401 616</b>

- **de procéder** à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes à compter de janvier 2009.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
 Déposé le :

21 DEC. 2009



Convocation envoyée le 10 décembre 2009  
 Publié le 18 DEC. 2009  
 Déposé en Préfecture le